



Licence Entraînement sportif

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Entraînement sportif. 2010, Université des Antilles. hceres-02037255

HAL Id: hceres-02037255

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037255>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Rapport d'évaluation d'une mention de licence Vague D

Université : UNIVERSITE ANTILLES-GUYANE
N° demande : S3100016769
Domaine : SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES
Mention : ENTRAINEMENT SPORTIF

Appréciation générale :

La licence STAPS mention « entraînement sportif (ES) » forme des professionnels de l'intervention utilisant les activités physiques et sportives (APS) comme moyen d'entraînement ou de réentraînement ciblant des publics non scolaires (sportifs en club avec pratique de loisir ou compétitive, sportifs de haut niveau, etc.). L'acquisition des connaissances et compétences spécifiques au secteur de l'ES se fait essentiellement en L3, c'est-à-dire à l'issue de quatre semestres formant un tronc commun avec les deux autres mentions (EM et APAS), et donnant droit à la délivrance du DEUG STAPS.

L'architecture de formation de la licence STAPS-ES est conforme aux objectifs de professionnalisation décrits en termes de compétences à maîtriser dans les fiches RNCP (DEUG STAPS et Licence STAPS-ES) validées par les branches professionnelles des métiers du sport et de l'animation. Le contenu pédagogique de la mention ES se différencie aux semestres S5 et S6 (avec encore une majorité d'enseignements partagés avec la mention « activités physiques adaptées, APAS »). Ce contenu vise l'appropriation de connaissances fondamentales et la maîtrise de compétences dans l'objectif professionnel principalement ciblé : entraîner dans une discipline sportive à des fins d'amélioration de la performance et/ou aider au développement personnel de sportifs.

Les étudiants licenciés en ES accèdent aux emplois d'entraîneurs et préparateurs sportifs physiques et/ou mentaux au sein du mouvement sportif (clubs sportifs, comités et ligues sportives, les fédérations, etc.), des collectivités territoriales, en entreprises. Ils ont également accès aux masters STAPS-ES en France métropolitaine ou en Europe, ou à la nouvelle mention du domaine Sciences et Technologies de l'UAG. La poursuite d'études vers le doctorat STAPS ou Sciences du Mouvement est possible.

S'appuyant sur un dispositif « d'Aide à la Réussite » clairement défini, l'abaissement du taux d'échec en L1, très élevé sur les quatre dernières années, demeurera un des objectifs majeurs.

Les points les plus forts :

1-	Une architecture avec un tronc commun jusqu'au semestre 3 ; une modeste ouverture sur la spécialisation au S4 et une différenciation complète des parcours aux semestres 5 et 6. Cette architecture, classique en STAPS, assure l'obtention d'un DEUG STAPS ouvrant droit à la délivrance d'une carte professionnelle par la Préfecture.
----	--

2-	Des UE dites complémentaires formatées sur un modèle unique dans toutes les mentions de licence et proposant des enseignements constitutifs (EC) sur 3 à 5 semestres (outils informatiques et multimédia ; langues vivantes étrangères (anglais et/ou espagnol) ; Méthodologie documentaire et expression écrite et orale ; UE libres choisies dans une liste arrêtée par le CEVU. Certains EC sont conçus pour aboutir à une certification de compétences (C2i et CLES).
----	---

3-	
----	--

Les points les plus faibles :

1-	Un taux de réussite en licence particulièrement faible (ne dépassant pas 29% en L1 depuis 4 ans ; particulièrement bas pour le L3 mention ES ces 2 dernières années : 46 % et 43 %). Il en résulte des interrogations concernant l'efficacité du dispositif d'aide à la réussite déjà mis en place (tutorat d'accompagnement, groupe de mise à niveau en langue ; cours en ligne ; obligation de travail à la maison avec productions personnelles ; permanence enseignante pour conseil (2 h/semaine)).
2-	La spécialisation en S5-S6 ne semble pas assez marquée. Trop d'EC (>50 %) sont dédiées à la connaissance et la prise en charge de populations fragilisées (EC partagées avec la mention APAS). En revanche, les EC développant les notions élémentaires de managements (gestion, RH, etc.) de structures sportives sont absentes de la maquette, ce qui est une lacune pour le développement de micro-sociétés sportives par les licenciés STAPS-ES.
3-	Il ne semble pas y avoir de partenariat avec le mouvement sportif et donc d'intervenants professionnels (issus des clubs sportifs amateurs ou professionnels, de comités, de ligues ou de fédérations, du CREPS). Il ne semble pas y avoir de partenariat interdisciplinaire (intervenant de la faculté de médecine sur les problématiques des traumatismes et réhabilitation en sport).

Recommandations :

<p>La principale recommandation est commune aux trois mentions demandées dans le domaine STAPS. L'architecture de formation étant strictement identique jusqu'au S3 (tronc commun), avec une modeste ouverture sur les trois mentions proposées au S4 et une vraie spécialisation en L3, il serait judicieux de ne proposer qu'une mention dans le domaine STAPS associée aux trois spécialités classiques (EM, ES, APAS).</p> <p>Le contenu pédagogique de la mention « Entraînement sportifs » est trop partagé avec celui de la mention APAS. Les populations fragilisées n'étant pas la cible des licenciés STAPS-ES, il serait judicieux de recentrer la formation sur la connaissance des publics cibles (sportifs sains) et des structures d'accueil de ceux-ci. L'architecture de formation devrait également inclure en S4 et S5 des EC centrés spécifiquement sur la construction d'un projet professionnel personnalisé (au-delà des stages et de leur suivi peu volumineux) envisageant la création de micro-sociétés ou de clubs sportifs.</p> <p>Le pilotage de la licence et de la mention gagnerait en efficacité avec des indicateurs quantitatifs sur les effectifs étudiants (origine des bacheliers : technologiques et professionnels vs généraux ; taux d'abandon et/ou d'échec aux examens), et qualitatifs sur les enseignements (évaluation des UE et surtout des EC). Une étude de l'employabilité des licenciés STAPS-ES (par rapport aux BE et BP du Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports) serait aussi un élément décisif de la poursuite de cette mention ou de son évolution vers une licence professionnelle (par ex : gestion et développement de structures sportives et de loisir).</p> <p>Un partenariat interdisciplinaire (médecins du sport de l'UFR de Médecine, PRAG en gestion de l'IUT, etc.) et une plus forte implication des professionnels (formateurs du mouvement sportif, formateurs CREPS, kinésithérapeute, etc.) dans la formation en S5-S6 seraient une réelle plus-value en élargissant les compétences de l'équipe pédagogique (circonscrite à l'UFR STAPS de l'UAG), et facilitant l'insertion professionnelle.</p> <p>Enfin, à l'avenir, il conviendra de mieux renseigner le dossier quant aux données chiffrées et sur l'existence des TP, qui ne devraient pas être comptabilisés seulement pour les stages.</p>
--

Echelle d'appréciation (cf. feuille "Signification de la notation")
A+ : répond de façon très satisfaisante à tous les critères d'évaluation ;
A : répond très bien ou bien aux critères d'évaluation ;
B : répond assez bien ou moyennement aux critères d'évaluation ;
C : répond de façon insatisfaisante aux critères d'évaluation.

Notation (A+, A, B, C) : B